

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 864

présenté par

M. Le Fur, M. Cordier et M. Quentin

-----

**ARTICLE 23**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« relevés »,

insérer les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.